



Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial

LS 14 - 01 017 DB

LR avec AR

CHSCT
HOP !BRITAIR
Aéroport CS27925
29679 MORLAIX Cedex

Objet : demande d'une enquête sur les risques psychosociaux
Pour le Personnel Navigant Commercial de HOP !BRITAIR

Rennes, le 26 mars 2015

Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT,

Depuis l'application des mesures de réduction de coûts sur les salaires du Personnel Navigant Commercial, notre organisation syndicale ne cesse de constater une souffrance psychologique alarmante au sein de la population PNC. De nombreuses plaintes des PNC auprès de notre organisation syndicale font état d'un épuisement physique et moral, menaçant la santé mentale des hôtesses et stewards de HOP !BRITAIR et la sécurité des vols.

Le Personnel Navigant Commercial de la compagnie explique cette situation par un changement profond des conditions de travail.

La modification du contrat de travail par avenant, couplée à une perte identitaire de la compagnie a déstabilisé les PNC.

La baisse considérable de rémunération consécutive aux mesures de réduction de coûts conduit de nombreux PNC à des situations précaires et à l'obligation d'une autre activité rémunérée. Nombre d'entre eux contactent notre organisation syndicale et affirment ne plus être en mesure de faire face à leurs obligations financières personnelles, ce qui les fragilise profondément.

Ces personnels se plaignent d'une grande fatigue causée entre autre par les repos réduits (autorisés par dérogation aux règles EUOPS), le nombre élevé d'étapes mais également par la manutention incessante à bord en raison de la mise en place d'un nouveau service.

En outre, les PNC s'indignent quant à l'insuffisance quantitative et qualitative des collations à bord, les jugeant inadaptées aux besoins physiologiques au vu de leurs amplitudes de travail et responsabilités.



Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial

Votre instance avait d'ailleurs posé un droit d'alerte à ce sujet et alerté l'Inspection du Travail. La modification des « corbeilles PNC », qui devait répondre à ces demandes, n'a rien amélioré, selon les PNC.

D'autres éléments renforcent cet épuisement professionnel des PNC: manque de considération de la profession de PNC et de reconnaissance de l'investissement fourni, pas ou peu d'évolution de carrière, iniquité de traitement social au sein même de la compagnie et du Groupe AIR FRANCE KLM lors du Plan TRANSFORM 2015.

Enfin, le manque de perspectives économiques et sociales clairement définies par la compagnie ne fait que renforcer la fatigue morale élevée de ces personnels.

Au-delà de cela, une majorité de PNC pense que la Direction de l'entreprise est indifférente à ses demandes et préoccupations, la Direction de la compagnie ayant proprement ignoré les plus essentielles d'entre elles, telle que le maintien du mode de calcul de la rémunération antérieure à mai 2014.

Pour conclure, la dégradation des conditions de travail des PNC dans notre compagnie nous apparaît susceptible d'altérer gravement leur santé physique ou mentale. Le lien étroit entre la mise en place de la nouvelle convention PNC depuis mai 2014 et l'élévation des risques psychosociaux ne laisse place à aucun doute.

Nous demandons, au regard de ces éléments, l'ouverture d'une enquête sur ces risques pour le Personnel Navigant Commercial de HOP !BRITAIR.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Laurence BLOCH SAUDRAIS

Représentant de la section syndicale SNPNC-FO

Copie à : Madame CROGUENOC, Inspectrice du Travail, CHSCT HOP !BRITAIR
Monsieur CABIOCHE, Médecin du Travail